

l'accomplissement de cette tâche et je l'ai dit à la séance du comité. Cependant, nous avons le droit de dire à la Chambre que nous voudrions bien que le ministère assumât la responsabilité de faire exécuter ce travail. Cette tâche ne saurait être accomplie à moins que le Gouvernement n'assume la responsabilité. Voilà, je crois, tout ce que mon honorable ami (l'honorable M. Beaubien) désirait déclarer.

L'honorable M. BEAUBIEN: C'est tout.

Le très honorable M. MEIGHEN: Nous ne devrions pas discuter le pour et le contre d'aucune solution que l'on pourrait donner au problème de même que l'interruption du leader du Gouvernement afin de nous faire savoir que c'est bien cela. Nous nous sommes entendu sur le texte d'un rapport et nous nous en tenons à cela. Cependant nous avons estimé,—je vais formuler notre avis, si mon honorable ami de Montarville le désire,—que nous n'avions pas la compétence voulue pour peser la preuve contradictoire établie par deux séries de témoins. Ainsi que les honorables sénateurs le savent, les deux compagnies de chemin de fer ont par malheur formulé des manières de voir opposées. Par conséquent, nous avons pensé que le ministère pourrait retenir les services d'une société d'ingénieurs et de comptables afin d'analyser les faits recueillis par notre comité et faire rapport quant aux mesures à prendre selon eux. Or, si ces gens tirent la conclusion qu'il est possible de réaliser certaines économies, nous aimerions qu'ils spécifient de quelle façon on peut y arriver, quelles réductions de service devraient être affectées, s'il y a lieu de le faire, et ainsi de suite. Nous ne pouvions aller plus loin, car cette question relève absolument des attributions du ministère. Je ne laisse nullement entendre que les frais d'un travail de cette nature seront insignifiants; au contraire, il est probable qu'ils seraient considérables, je l'admets.

En tout cas, le comité ne pouvait faire d'autre rapport que celui-là. Après tout le temps et le travail que nous avons consacrés à l'étude du problème, il eût été peu sage de notre part d'essayer de débattre la question à fond à moins d'être en mesure de le faire d'une façon convenable, complète et éclairée au bénéfice du pays en particulier et aussi du Gouvernement jusqu'à un certain point. Or, nous n'étions pas en mesure de le faire. Nous n'avions pas le choix de proposer de remettre à la prochaine session l'étude du problème. Quoi qu'il en soit, il nous a semblé que, dans l'intervalle, des conclusions venant de sources autorisées pourraient être tirées touchant les

Le très hon. M. MEIGHEN.

économies à réaliser, si la chose est possible, ainsi que les moyens à prendre pour y arriver.

L'honorable M. MURDOCK: Puis-je savoir de mon très honorable ami, qu'est-ce que signifie le prénom "nous"?

Le très honorable M. MEIGHEN: Je veux parler uniquement de l'honorable sénateur de Montarville (l'honorable M. Beaubien) et de moi-même, quoiqu'il soit fort possible que j'aie aussi représenté la manière de voir d'autres honorables sénateurs.

L'honorable M. MURDOCK: Je me suis demandé si d'autres membres du comité approuvent ces vues?

Le très honorable M. MEIGHEN: N'importe quel honorable sénateur peut exprimer l'avis qu'il désire.

L'honorable M. MURDOCK: Mais il n'a pas le droit de représenter son opinion comme si elle exprimait apparemment le point de vue du comité.

Le très honorable M. MEIGHEN: Du tout.

L'honorable M. BEAUBIEN: C'est ce que je n'ai pas fait.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous ne pouvions recommander au Sénat d'employer une société d'ingénieurs et de comptables, puisque le Sénat ne saurait autoriser aucune dépense; cependant, nous désirions demander au leader de la Chambre (l'honorable M. Dandurand) de bien vouloir prier le ministre d'assumer la responsabilité de faire faire une analyse complète des faits recueillis par notre comité.

L'honorable M. DANDURAND: Ai-je la permission...

L'honorable M. BEAUBIEN: Je n'ai que quelques mots à ajouter.

L'honorable M. MURDOCK: Aurai-je la permission ensuite de faire quelques remarques?

L'honorable M. BEAUBIEN: Le très honorable leader de la gauche (le très honorable M. Meighen) a formulé ma manière de voir bien mieux que je n'aurais pu le faire. Je désire seulement ajouter quelques mots. Nous avons recueilli un tas de témoignages et avons recommandé que le comité reprenne son travail à la prochaine session. Voici le but visé: j'ai cherché quelque moyen, durant l'intersession, de faire peser par des spécialistes les faits que nous avons recueillis; ces experts pourraient ensuite faire rapport au comité quant à la valeur des diverses parties de la preuve recueillie. Les membres du comité n'ont pas les connaissances spéciales voulues pour peser la